

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUES
Séance du 6 Mars 2023

Nombre de conseillers présents : 22	En exercice : 23	Qui ont pris part aux délibérations : 23
-------------------------------------	------------------	--

L'an Deux Mille Vingt Trois, le six du mois de Mars, à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le deux du mois de Mars, s'est
réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.
M. Roger LESCOUTE, Maire, fait l'appel et compte 22 membres présents, et aucune procuration.

Etaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ;
ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ;
LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO
Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DELANNOY Delphine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH
Françoise

Etaient absents : Mme CUILHE Sandrine

Excusés :

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.
M. Olivier LAUDEBAT est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Sujet n°1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 Janvier 2023

Sujet n°2 : Décisions du Maire

Sujet n°3 : Finances

- D9/2023 – Annule et remplace D1/2023 – Autorisation d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement
- Débat d'orientations budgétaires
- D10/2023 – Demande de subvention auprès de l'Etat pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux au titre du Fonds Vert – « Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics »
- D11/2023 – Demande de subvention auprès de l'Etat pour le remplacement des horloges de contrôle de l'éclairage public au titre du Fonds Vert – « Rénover les Parcs de Luminaires d'Eclairage Public »
- D12/2023 – Attribution d'une subvention en faveur des opérations de secours en Turquie et en Syrie

Sujet n°4 : Enfance-Jeunesse

- D13/2023 – Modification du tarif de restauration scolaire
- D14/2023 – Attribution d'une subvention à l'école Michel Barrouquère-Theil pour l'inscription de ses classes à l'USEP
- D15/2023 – Attribution d'une subvention à l'école Michel Barrouquère-Theil pour l'inscription de ses classes au programme « Inkorruptibles »

Informations et Questions Diverses

Examen de l'ordre du jour

Sujet n°1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 Janvier 2023

M. le Maire présente le procès-verbal de la séance précédente et appelle des observations.
Aucune observation n'étant formulée.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

Le Procès-Verbal de la séance du 23 Janvier 2023.

Sujet n°2 : Décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application de la délibération n°D6/2020 du 27 Mai 2020 portant délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire, il a pris la décision de :

Décision D2023-2

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché public d'assurances de la commune pour la période 2024-2027

De confier à la société IRM GIE Marchés Publics – SASU JBR Audit Assur Conseil Plus la mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché public d'assurances de la commune pour la période 2024-2027 contre un montant de 2 300€ HT, ainsi que la prestation de Conseil et Assistance Technique en cours d'exécution dudit marché contre un montant de 800€ HT par an.

Décision D2023-3

Attribution d'une concession dans le cimetière communal à M. René NEUSCHWANDER

D'attribuer à M. René NEUSCHWANDER une concession dans le cimetière communal pour une durée de cinquante années.

Sujet n°3 : Finances

Délibération n°D9/2023

Annule et remplace Délibération n°D1/2023 - Autorisation d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement en l'absence de budget

M. le Maire explique que lorsqu'une collectivité n'a pas voté son budget avant le 1^{er} Janvier de l'année d'exercice, elle peut autoriser le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

M. le Maire propose donc de l'autoriser à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2022.

Le Conseil Municipal,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** les crédits inscrits au budget,**Oùï** l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**AUTORISE**

M. le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement selon les limites suivantes :

Chapitre	Crédits 2022	Autorisation 2023
20 – Immobilisations incorporelles	15 000	3 750
204 – Subventions d'équipement versées	71 000	17 750
21 – Immobilisations corporelles	304 566	76 141,50
Total	390 566	97 641,50

DECIDE

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

AUTORISE

M. Le Maire à signer tout acte afférent.

Débat d'Orientations Budgétaires 2023

M. le Maire passe la parole à M. LAY qui retrace l'exécution du Budget 2022, et présente les orientations budgétaires proposées par la Commission des Finances afin de présider à l'élaboration du Budget 2023.

TROUILH : Si on ne remplace pas un agent de moins pour les absences de moins de quinze jours on ne remplacera jamais car les médecins font rarement des arrêts de plus d'une semaine ?

CORONADO : Non car les 15 jours sont comptés sur l'ensemble de la pathologie, pas par arrêt maladie.

TROUILH : EN cantine/garderie les absences sont rapidement problématiques.

CORONADO : Oui mais on s'adapte en basculant les agents de l'équipe ménage. Pour renforcer cela, on essaye de développer la polyvalence pour que tout le monde puisse couvrir les besoins. Par exemple, au début des vacances de février, tous les agents des écoles ont bénéficié d'une formation HACCP.

TROUILH : Quels sont les travaux d'économie d'énergie prévus ?

LAY : Cantine salle 4 : isolation, changement des menuiseries/chauffage. Mairie chauffage/éclairage. Salle polyvalente éclairage.

ROUDIER : Combien sont chiffrés en recettes des subventions ?

LAY : Pour le moment, 120 000€ pour le projet du lac et 10 000€ pour le fonds vert. Si les subventions sont a minima au niveau demandé par la commune, il y aura de la marge sur ces recettes.

PJ HUILLET : Où en sont les ventes des terrains chemin du clauzier ?

LAY : Les montants sont encaissés, il reste à signer les actes.

M. BASTIANINI : Ce qui nous pose problème c'est le fonctionnement, notamment du fait de l'inflation entraînée par l'énergie. A contrario, l'investissement est beaucoup financé par les subventions. Par exemple, le projet d'aménagement du lac tranche 2022, une fois les subventions déduites, pèse à hauteur de 49 000€ sur le budget communal, ce qui ne représente pas grand-chose sur un budget de 3 500 000.

Délibération n°D10/2023

Demande de subvention auprès de l'Etat pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux au titre du Fonds Vert – « Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics »

M. le Maire rappelle que parmi les orientations budgétaires arrêtées, figure la réalisation de travaux d'investissement orientés vers la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Ceux-ci sont subventionnables, pour l'année 2023 au titre du Fonds Vert. M. le Maire explique que les priorités arrêtées concernent :

- Le bâtiment contenant le Restaurant Scolaire et la Salle 4 :
 - Remplacement de l'entièreté des menuiseries,
 - Isolation des combles au-dessus de la Salle 4,
 - Installation d'un système de contrôle et de pilotage du chauffage.
- La rénovation de l'éclairage du Gymnase en remplaçant les néons actuels par des LED,
- La Mairie :
 - Rénovation du système de chauffage et ajout d'un système de contrôle et de pilotage,
 - Rénovation de l'éclairage en remplaçant les réglettes et pavés néons actuels par des équivalent LED.

M. le Maire explique que ce projet est chiffré à hauteur de 80 854,06€ HT, et propose de solliciter le soutien de l'Etat au titre du Fonds Vert à hauteur de 80% de cette somme.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

Le projet de rénovation énergétique des bâtiments municipaux tel que décrit.

AUTORISE

M. Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert afin de financer ce projet selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	Participation €	En %
Etat – Fonds Vert	64 683,25 €	80 %
Autofinancement mairie	16 170,81 €	20 %
TOTAL	80 854,06 € HT	

DECIDE

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Délibération n°D11/2023

Demande de subvention auprès de l'Etat pour le remplacement des horloges de contrôle de l'éclairage public au titre du Fonds Vert – « Rénover les Parcs de Luminaires d'Eclairage Public »

M. le Maire rappelle que parmi les orientations budgétaires arrêtées, figure la réalisation de travaux d'investissement orientés vers la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Ceux-ci sont subventionnables, pour l'année 2023 au titre du Fonds Vert. M. le Maire explique que les priorités arrêtées concernent l'extinction de l'éclairage public, ce qui nécessite le remplacement des horloges et des lumendars de contrôle de l'éclairage public par des horloges nouvelle génération permettant, notamment, un contrôle à distance. M. le Maire explique que cette opération sera réalisée conjointement avec le SDE65.

M. le Maire explique que ce projet est chiffré à hauteur de 9 842,50€ HT, et propose de solliciter le soutien de l'Etat au titre du Fonds Vert afin d'assurer le financement de ce projet.

M. HUILLET rappelle qu'une meilleure gestion de l'éclairage public participe également des sources d'économies d'énergie.

Mme COLORADO demande si les économies réalisées ont pu être chiffrées.

M. HUILLET lui indique qu'elles dépendent de nombreux paramètres et sont donc compliquées à évaluer. Il conviendra de faire un état des lieux après un an d'extinction.

Mme TROUILH demande si des efforts peuvent être faits concernant l'éclairage du Stade Hispano comme il en avait été discuté lors des précédentes séances.

Mme HUILLET lui répond que concernant les entraînements en semaine, rien ne peut être fait car la très large majorité des éducateurs sont bénévoles, et ne peuvent donc pas se libérer suffisamment tôt afin d'organiser les séances à des heures bénéficiant de lumière naturelle, notamment en hiver.

M. ROUDIER demande ce qu'il en est des compétitions.

Mme HUILLET indique avoir rappeler aux organisateurs leur responsabilité en la matière, et demander des efforts afin de réduire la durée d'éclairage au minimum nécessaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Oui l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

Le projet de remplacement des horloges de contrôle de l'éclairage public tel que décrit.

AUTORISE

M. Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert afin de financer ce projet selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	Participation €	En %
SDE 65	4 921,25 €	50 %
Etat – Fonds Vert	2 952,75 €	30 %
Autofinancement mairie	1 968,50 €	20 %
TOTAL	9 842,50 € HT	

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Délibération n°D12/2023

Attribution d'une subvention en faveur des opérations de secours suite au séisme en Turquie et en Syrie

M. le Maire rappelle que la Turquie et la Syrie ont été frappées depuis le 6 Février 2023 par une série de séismes de grande ampleur.

M. le Maire propose de verser une subvention d'un montant à déterminer aux opérations de secours dans la région.

M. HUILLET estime qu'une telle subvention est une marque logique de solidarité.

Mme BARON propose de voter un montant de 2 000€, ce que le Conseil approuve.

M. PELARREY demande à quelle association ces fonds seront versés.

M. LAY indique que le Conseil a le choix. Les associations classiques comme Médecins Sans Frontières peuvent être sélectionnées. Le Conseil peut également verser la subvention au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, instance du Ministère des Affaires Etrangères spécialisé dans les secours d'urgence.

Le Conseil approuve cette solution.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

D'attribuer une subvention d'un montant de 2 000€ au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales afin de soutenir les opérations de secours en Turquie et en Syrie.

DECIDE

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Sujet n°4 – Enfance/Jeunesse

Délibération n° D13/2023

Modification du tarif de restauration scolaire

Mme CORONADO explique que du fait de l'inflation, Elios, titulaire du marché public de fournitures de repas au service de restauration scolaire de la commune de Soues souhaite réviser ses tarifs de 5% à compter du 1^{er} Mars 2023. Le tarif passera donc de 3€646 TTC l'unité à 3€828.

Le tarif actuellement appliqué par la commune de 3€70 ne permettra donc plus de couvrir le coût des repas. Mme CORONADO propose donc de relever le tarif communal à 3€85 l'unité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Oùï l'exposé de Mme l'Adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer le tarif unitaire du repas dans les services de restauration scolaire communaux à 3€85 à compter du 1^{er} Mars 2023.

DECIDE

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 de la Caisse des Ecoles.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Délibération n°D14/2023

Attribution d'une subvention à l'Ecole Michel Barrouquère-Theil pour l'inscription de ses classes à l'USEP

Mme CORONADO explique qu'au titre de l'année scolaire 2022/2023, la participation des classes de l'école Michel Barrouquère-Theil au programme de sport élaboré par l'USEP s'élève à 1 175€.

Mme CORONADO propose de financer 50% de cette cotisation par voie de subvention à l'école Michel Barrouquère-Theil, soit 587,50€.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de Mme l'Adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

D'attribuer une subvention à l'école Michel Barrouquère-Theil d'un montant de 587€50 afin de financer l'inscription de ses classes à l'USEP.

DECIDE

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 de la Caisse des Ecoles.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Délibération n°D15/2023

Attribution d'une subvention à l'Ecole Michel Barrouquère-Theil pour l'inscription de ses classes au programme « Inkorruptibles »

Mme CORONADO explique qu'au titre de l'année scolaire 2022/2023, la participation des classes de l'école Michel Barrouquère-Theil au programme de sport élaboré par l'USEP s'élève à 533€16.

Mme CORONADO propose de financer 50% de cette cotisation par voie de subvention à l'école Michel Barrouquère-Theil, soit 266€58.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de Mme l'Adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

D'attribuer une subvention à l'école Michel Barrouquère-Theil d'un montant de 266€58 afin de financer l'inscription de ses classes au programme « Inkorruptibles ».

DECIDE

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 de la Caisse des Ecoles.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Informations

Décomissionnement du réseau cuivre

M. le Maire explique que la commune de SOUES a été retenue par Orange et l'ARCEP pour faire partie de la deuxième vague d'extinction du réseau cuivre de téléphonie. Ce réseau sera donc désactivé sur la commune à compter du 1^{er} Décembre 2025.

COLORADO : Il y a un problème avec cette suppression pour les personnes âgées.

Cette inquiétude est partagée par la majorité du Conseil.

PJ HUILLET : Le rôle de la commune sera principalement de faciliter ce passage pour les administrés, notamment en les informant de ce changement.

Réunions Publiques Energie

Mme CORONADO présente le programme de réunions publiques imaginé afin de sensibiliser les Souessois aux gestes qui peuvent les aider en matière de choix des fournisseurs et offres d'énergie.

Ces réunions se feront par secteur géographique. La première réunion aura lieu le 17/03 à destination des habitants de la partie Est de la commune.

Commission scolaire – Aménagement de la cour de l'école maternelle

L'idée est d'anticiper les épisodes de très forte chaleur en aménageant la cour de l'école, sous les sapins, pour permettre les classes en extérieur. La commission a contacté le CAUE. L'architecte du CAUE a passé la journée du 26 janvier à la maternelle et va faire un CR de comment il imagine l'aménagement de la cour.

Un point qui sera traité, au vu des retours des enfants, est de créer également des coins de repos car environ 20% des enfants ont indiqué qu'ils souhaitaient se reposer pendant le temps de récréation.

Ce projet implique également les agents des services techniques qui ont beaucoup d'idées.

Commission scolaire – Espace jeunes

L'espace jeune accueille les jeunes de 12 à 17 ans. C'est avec ces jeunes que l'on organise les chantiers jeunes, ainsi celui qui a mené à repeindre le barbecue du lac en 2022.

Pour 2023, l'espace jeune travaille sur la signalétique du Petit Lac. Le conseil Départemental est intéressé par cette démarche et organise une réunion sur les chantiers jeunes le 30 mars, et souhaite donc la faire à Soues pour mettre en avant les chantiers jeunes organisés sur la Commune.

Questions diverses

Financement du permis de conduire d'une pupille de l'Etat

Mme BARON fait part la de demande faite à la commune de participer au financement du permis de conduire d'une mineure pupille de l'Etat souessoise. Cette personne a besoin du PC pour pouvoir se rendre à sa formation. A ce jour, après participation de l'ASE, du secours populaire et de XXX, il reste 525€ à financer.

Mme TROUILH : cela soulève un problème : l'incapacité de l'ASE de s'occuper de ses pupilles.

Mme BARON propose de rappeler l'assistante sociale pour avoir des précisions.

Fonctionnement des groupes de travail pour l'élaboration des projets

Mme CORONADO rappelle que lors du précédent conseil que M. DELAVault avait souhaité, lors du précédent conseil, que la commune travaille à plusieurs pour élaborer certains projets, à l'image de ce qui avait été fait pour le lac.

M. DELAVault : EN effet, cela a bien fonctionné pour le lac et cela a permis le débat et de faire avancer le projet. Alors oui cela permettrait de faire participer même au-delà des commissions.

BERNAD : Oui ce serait bien de proposer à chaque projet au conseil pour savoir si des personnes sont intéressées.

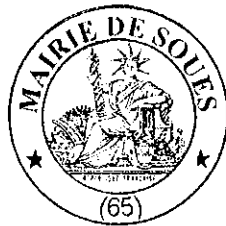
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21H27.

Numéro de la décision	Objet de la délibération	Vote
<u>D9/2023</u>	Annule et remplace D1/2023 – Autorisation d’engager, de mandater et de liquider les dépenses d’investissement	Unanimité
<u>D10/2023</u>	Demande de subvention auprès de l’Etat pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux au titre du Fonds Vert – « Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics »	Unanimité
<u>D11/2023</u>	Demande de subvention auprès de l’Etat pour le remplacement des horloges de contrôle de l’éclairage public au titre du Fonds Vert – « Rénover les parcs de luminaires d’éclairage public »	Unanimité
<u>D12/2023</u>	Attribution d’une subvention en faveur des opérations de secours en Turquie et en Syrie	Unanimité
<u>D13/2023</u>	Modification du tarif de restauration scolaire	Unanimité
<u>D14/2023</u>	Attribution d’une subvention à l’école Michel Barrouquère-Theil pour l’inscription de ses classes à l’USEP	Unanimité
<u>D15/2023</u>	Attribution d’une subvention à l’école Michel Barrouquère-Theil pour l’inscription de ses classes au programme « Inkorruptibles »	Unanimité

Ont signé le procès-verbal contenant 14 pages dont 1 page de signature.

Pour copie conforme, Soues, le
Le Maire,

Roger LESCOUTE



Le Secrétaire de séance,

Olivier LAUDEBAT

